

## ANNEXE 1 - TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES - En vigueur à la date du 12/09/2022

### Article 1. Objet

L'Annexe 1 « Traitements de Données Personnelles » (ci-après, l'« Annexe ») définit les conditions dans lesquelles la société REFPRO (ci-après, la « Société ») traite les Données Personnelles dans le cadre de l'exécution de l'Abonnement.

En cas de différences ou de contradictions entre les dispositions de l'Abonnement et celles de l'Annexe, les dispositions de l'Annexe prévaudront sauf dispositions contraires expressément convenues dans l'Annexe.

### Article 2. Définitions

Les termes en majuscule de la présente Annexe non expressément définis aux présentes, ont la définition convenue aux termes des CGS et/ou qui leur est donnée par la Réglementation Applicable.

« **Traitement** » désigne toute opération appliquée à des Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la communication, l'effacement ou la destruction.

« **Réglementation Applicable** » désigne les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « **RGPD** »), de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et de toutes dispositions afférentes à la protection des Données Personnelles applicables.

« **Responsable du Traitement** » désigne la personne qui détermine les finalités et les moyens du Traitement. Le Client qui a déterminé les moyens et finalités des Traitements réalisés pour son compte par la Société, est Responsable du Traitement.

« **Sous-Traitant** » désigne la Société lorsque cette dernière traite des Données Personnelles pour le compte du Client dans le cadre de l'exécution de l'Abonnement.

« **Sous-Traitant Ulérieur** » désigne les sous-traitants de la Société à la date de conclusion de l'Abonnement et tout éventuel sous-traitant sélectionné par la Société pendant la durée de l'Abonnement pour la réalisation de tout ou partie des Opérations de Traitement.

#### I. Gestion commerciale du Contrat

La Société sera Responsable du Traitement concernant les opérations portant sur les Données Personnelles réalisées pour la gestion des relations Clients et prospects, ainsi que l'exécution des Abonnements par la Société et la facturation des services fournis.

Les Données Personnelles collectées par la Société portent sur les nom, prénom, fonctions, numéro de téléphone, adresse de messagerie électronique et adresse postale du Client.

La Société conserve les Données Personnelles du Client pendant la durée d'exécution de l'Abonnement. A compter de la fin de l'Abonnement, la Société peut notamment conserver les Données

Personnelles du Client pendant la durée nécessaire pour satisfaire aux dispositions de l'Article 14 des CGS ou toute obligation légale, réglementaire, comptable ou fiscale de conservation des Données Personnelles ou de communication à des autorités habilitées.

Dans le cadre de l'établissement et de l'exécution de l'Abonnement, les Données Personnelles peuvent être communiquées par la Société à (i) tout sous-traitant présentant les garanties appropriées au regard de la Réglementation Applicable ; (ii) toute société contrôlée par la Société, contrôlant la Société ou sous contrôle commun au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

La Société peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles à des autorités judiciaires ou administrations compétentes en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives. La Société s'engage à limiter la communication des Données Personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

Le Client bénéficie des droits d'opposition au traitement et à la prise de décision individuelle automatisée, d'accès, d'effacement et de rectification des données, de limitation du traitement, et de portabilité des données, en s'adressant à la Société aux coordonnées indiquées aux présentes, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Client exerce ses droits en s'adressant à la Société aux adresses postale ou électronique figurant au pied des présentes.

#### II. Sous-traitance des Services

##### Article 3. Description des Traitements

Dans le cadre de l'Abonnement et des Services, la Société réalise des Traitements pour le compte du Client et suivant ses instructions.

Les finalités des Opérations de Traitement sont déterminées par le Client et correspondent aux modalités de réalisation des Services telles que prévues à l'Abonnement (cf. **Appendice 1**)

La Société est expressément autorisée par le Client à traiter pour le compte du Client les Données Personnelles contenues dans les Données du Client et nécessaires à l'exécution des Services.

Si le Client utilise les Services pour traiter d'autres Données Personnelles, pour d'autres finalités ou Traitements que ceux convenus dans l'Abonnement, le Client déclare le faire à ses risques et périls et la Société ne saurait être tenue responsable des dommages et conséquences de quelque nature que ce soit résultant d'un manquement par le Client à la Réglementation Applicable.

##### Article 4. Données Personnelles et Personnes Concernées

Les Données Personnelles et les catégories de Personnes Concernées objets des Opérations de Traitement sont déterminées et contrôlées par le Client (cf. **Appendice 1**). Le Client s'engage à communiquer à la Société la nature et les catégories de Données Personnelles sous-traitées à première demande.

##### Article 5. Obligations du Client

Pendant la durée de l'Abonnement et de réalisation des Services, le Client :

- Détermine le type et les catégories de Données Personnelles ;
  - Détermine les finalités et les moyens de l'utilisation des Données Personnelles ;
  - Garantit avoir effectué toute formalité ou procédure requise au regard de la Réglementation Applicable avant toute communication de Données Personnelles (fichiers, bases de données, liste d'envois, etc.) à la Société ;
  - Garantit à la Société la collecte loyale et licite des Données Personnelles et le respect de l'information et du recueil du consentement des Personnes Concernées lorsque ce consentement est nécessaire pour permettre à la Société de réaliser les Opérations de Traitement ;
  - Déclare qu'il traite les Données Personnelles utilisées dans le cadre des Services sur la base de l'un des fondements juridiques prévus à l'article 6 du RGPD ;
  - S'engage à traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) convenue(s) à l'Abonnement ;
  - S'engage à ne communiquer à la Société que des Données Personnelles licites, complètes, actualisées et avérées ;
  - S'engage à documenter par écrit toute instruction concernant la réalisation des Traitements par la Société ;
  - S'assure de la conformité de ses fichiers et de ses traitements de Données Personnelles à la Réglementation Applicable ;
  - S'engage à informer la Société de toute information dont il aurait connaissance, relative à la conformité des Traitements à la Réglementation Applicable et à l'exercice des droits des Personnes Concernées.
- Le Client, qui demeure seul responsable du choix des Services, s'assure que ces derniers présentent les caractéristiques et conditions requises pour pouvoir procéder aux Traitements envisagés dans le cadre de l'Abonnement, compte-tenu de la Réglementation Applicable, notamment lorsque les Données Personnelles en cause sont soumises à des normes spécifiques (e.g. données de santé). Le Client est seul responsable du choix des Services eu égard à ses besoins.
- Le Client est seul responsable, en qualité de Responsable de Traitement, des Données Personnelles qu'il collecte et traite dans le cadre de l'utilisation du Site et de son espace administrateur.

##### Article 6. Obligations de la Société

La Société s'engage à :

- Traiter les Données Personnelles uniquement pour les seules finalités convenues dans cette Annexe ;
- Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions du Client ;
- Garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre de l'Abonnement ;
- Prendre les mesures techniques et organisationnelles requises pour garantir un niveau

## ANNEXE 1 - TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES - En vigueur à la date du 12/09/2022

de sécurité adapté au risque relatif à l'exécution de l'Abonnement (cf. **Article 10** ci-après) ;

- Veiller à ce que le personnel autorisé à traiter les Données Personnelles en vertu de l'Abonnement s'engagent à respecter la confidentialité ;

- Recourir à des Sous-Traitants Ultérieurs présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des Données Personnelles conformément au RGPD (cf. **Article 14** ci-après) ;

- Aider raisonnablement le Client à garantir le respect des obligations en matière de sécurité, de notification des violations de Données Personnelles et de réalisation d'analyses d'impact, et ce, sans préjudice de la possibilité pour la Société de facturer au Client la réalisation des prestations de services d'assistance pour toute demande excessive, répétitive ou disproportionnée de la part du Client ;

- Supprimer, au choix et la demande du Client, les Données Personnelles et/ou les lui restituer à l'achèvement des Services, sous réserve de dispositions contraires de la Réglementation Applicable ou de l'Abonnement (cf. **Article 17** ci-après) ;

- Mettre à la disposition du Client toutes les informations strictement nécessaires pour démontrer le respect des obligations applicables à la sous-traitance énoncées à l'article 28 du RGPD et pour permettre, le cas échéant, la réalisation d'audits ou d'inspections moyennant un préavis raisonnable à des dates convenues préalablement par le Client avec la Société (cf. **Article 15** ci-après) ;

- Communiquer le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, si elle en a désigné un.

Toute demande du Client excédant les obligations incombant à la Société au titre de l'Abonnement ou de la Réglementation Applicable ou modifiant les instructions de Traitement initialement communiquées à la Société à la date de conclusion de l'Abonnement, feront l'objet d'un devis spécifique préalable de la part de la Société.

### **Article 7. Obligations communes des Parties**

#### **7.1. Respect de la Réglementation Applicable**

Chacune des Parties s'engage notamment, concernant les Opérations de Traitement qu'elle effectue, à :

- Effectuer toutes les formalités requises le cas échéant, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autorité de contrôle compétente ;

- Mettre en œuvre toute démarche de suivi des Traitements requise au titre de la Réglementation Applicable (tenue d'un registre des Opérations de Traitement, analyse d'impact, désignation d'un délégué à la protection des Données Personnelles, etc.) ;

- Respecter les droits des Personnes Concernées listés aux articles 15 et suivants du RGPD (notamment droit d'information, d'accès, de rectification et de suppression des données).

#### **7.2. Confidentialité**

Chaque Partie considère comme strictement confidentielles toutes les Données Personnelles collectées ou échangées entre elles au titre de l'Abonnement, sauf dispositions contraires expressément convenues dans l'Abonnement.

#### **7.3. Information réciproque**

Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie en temps utiles de tout événement susceptible de constituer une faille de sécurité, un manquement aux dispositions de la Réglementation Applicable ou un risque pour les droits et libertés des Personnes Concernées.

### **Article 8. Durée de conservation des Données Personnelles**

#### **8.1. Engagements de la Société**

Le Client, en tant que Responsable du Traitement, détermine la durée de conservation des Données Personnelles (cf. **Appendice 1**).

#### **8.2. Engagements du Client**

Le Client s'engage à respecter les durées de conservation des Données Personnelles conformément aux dispositions de la Réglementation Applicable.

### **Article 9. Information, consentement et droits des Personnes Concernées**

#### **9.1. Information et consentement préalable des Personnes Concernées**

Lorsque le Client fournit des Données Personnelles à la Société ou utilise ses propres solutions pour la collecte de Données Personnelles, le Client fournit aux Personnes Concernées l'ensemble des informations imposées par la Réglementation Applicable et recueille si nécessaire leur consentement selon le mode d'expression du consentement approprié au regard des Opérations de Traitement convenues dans l'Abonnement.

#### **9.2. Droits des Personnes Concernées**

Dans le cadre des Traitements, le Client est responsable de l'information des Personnes Concernées concernant leurs droits et sera le point de contact et le gestionnaire des demandes reçues des Personnes Concernées.

Dans la mesure du possible, la Société s'engage à prêter son assistance raisonnable au Client pour lui permettre de s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées issus de la Réglementation Applicable : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

La Société ne saurait être responsable de toute atteinte aux droits et libertés des Personnes Concernées, résultant de toute action, retard ou omission imputable au Client ayant pour conséquence l'entrave ou le retard dans l'exercice des droits des Personnes Concernées ou des tiers dont les Données Personnelles sont traitées dans le cadre de l'Abonnement.

### **Article 10. Sécurité et confidentialité des Données Personnelles**

Pendant la durée de l'Abonnement et de conservation des Données Personnelles, la Société s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles requises conformément à la Réglementation Applicable, pour garantir un niveau de sécurité adapté à l'exécution de l'Abonnement.

**Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de sécurité et de confidentialité nécessaires à la conformité des Opérations de Traitement à la Réglementation Applicable :**

Mesures organisationnelles :

- Mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux infrastructures sur lesquelles sont stockées les Données Personnelles par des personnes non autorisées ;

- Postes informatiques verrouillés par mots de passe nominatifs et renouvelés régulièrement ;

- Processus d'authentification des utilisateurs et administrateurs au sein de la Société, ainsi que des mesures de protection des fonctions d'administration ;

- Verrouillage de la salle des serveurs informatiques.

Mesures techniques :

Toutes les Données Personnelles stockées sur les serveurs de la Société sont protégées par les mesures suivantes :

- hébergement des données dans un *datacenter* en France ;

- portail sécurisé sous protocole HTTPS ;

- barrières coupe-feu ;

- usage d'antivirus ;

- gestion des accès ;

- chiffrement des données ;

- chiffrement des postes de travail.

Cependant, compte-tenu de la nature même des réseaux publics Internet et téléphoniques, le Client reconnaît et accepte que la sécurité des transmissions via ces réseaux publics et l'intégrité des Données Personnelles ne puissent être garanties.

### **Article 11. Violation de Données Personnelles**

En cas de faille de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des Données Personnelles transmises par le Client ou collectées ou traitées par la Société dans le cadre de l'Abonnement (la « **Violation de Données Personnelles** »), la Société notifie cette Violation de Données Personnelles au Client dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et communique au Client la description de la nature de la Violation de Données Personnelles, de ses conséquences probables et des mesures prises ou proposées par la Société pour remédier à la Violation de Données Personnelles.

Le Client comprend et accepte expressément qu'il est seul responsable des notifications à effectuer auprès des Personnes Concernées ou le cas échéant auprès de l'autorité compétente, et que, sauf instructions écrites contraires communiquée par le Client à la Société en temps utiles ou obligation

## ANNEXE 1 - TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES - En vigueur à la date du 12/09/2022

légale, la Société n'est pas autorisée à effectuer de telles notifications au nom et/ou pour le compte du Client.

### Article 12. Destinataires des Données Personnelles

Dans le cadre de la fourniture des Services, la Société peut communiquer les Données Personnelles à :

- son personnel chargé de la réalisation des Services, des services administratifs, des services informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- aux services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes de contrôle, etc.)
- aux Sous-Traitants Ultérieurs (cf. Article 14 ci-après) ;
- ses éventuelles filiales actuelles et futures ainsi que les sociétés sous contrôle commun ou la contrôlant (article L.233-3 du Code de commerce) et toute société dans le cadre d'une opération de cession de contrôle de la Société (prise de participation majoritaire, apport partiel d'actif, cession de fonds de commerce, fusion acquisition, sans que cette liste ne soit limitative) ;
- aux officiers ministériels, administrations compétentes et auxiliaires de justice, le cas échéant, dans le cadre de l'exercice de toute procédure et/ou disposition d'ordre public.

### Article 13. Transferts internationaux

Dans le cadre de l'Abonnement, aucun transfert de Données Personnelles en dehors de l'Union Européenne ne sera réalisé sans instructions préalables du Client.

Les Données Personnelles sont hébergées dans l'Union Européenne.

### Article 14. Sous-Traitance Ultérieure

Par les présentes, le Client accepte que la Société, à la date de signature du Contrat et à tout moment pendant la durée de l'Abonnement, puisse faire appel à des Sous-Traitants Ultérieurs agissant en son nom et pour son compte afin de l'assister dans les Traitements pour le compte du Client.

La Société sélectionne des Sous-Traitants Ultérieurs qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles conformes aux exigences de la Réglementation Applicable.

La Société conclut un acte juridique avec son Sous-Traitant Ultérieur (contrat de service, conditions générales de services, etc.) contenant les mêmes obligations en matière de protection des Données Personnelles que celles fixées aux présentes, notamment s'agissant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la conformité à la Réglementation Applicable des Traitements sous-traités.

Pendant l'Abonnement, la Société informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un Sous-Traitant Ultérieur.

Le Client peut s'opposer à un tel ajout ou remplacement de Sous-Traitant Ultérieur en notifiant la Société par écrit dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis d'ajout ou de remplacement de Sous-Traitant Ultérieur envoyé par la Société. Dans le cas où le Client s'oppose à la désignation d'un Sous-Traitant Ultérieur, la Société se réserve le droit de résilier l'Abonnement par simple notification écrite au Client sans indemnisation de ce dernier ou versement d'une quelconque compensation.

La Société demeure pleinement responsable à l'égard du Client pour les Traitements effectués par le Sous-Traitant Ultérieur en violation des obligations des présentes.

### Article 15. Audit

Conformément aux dispositions de l'article 28 3.h) du RGPD, à la demande raisonnable du Client, la Société met à disposition du Client les informations strictement nécessaires à la démonstration du respect par la Société de ses obligations au titre de l'article 28 du RGPD.

Cet audit sera réalisé par le Client ou par un auditeur indépendant, ne concurrençant pas les activités de la Société, dans la limite d'un (1) audit par an. Cet auditeur indépendant est choisi par le Client et accepté par la Société. Cet auditeur possède les qualifications professionnelles requises et est soumis à un accord de confidentialité. Les Parties reconnaissent que tous rapports et informations obtenus dans le cadre de cet audit sont des informations confidentielles soumises aux dispositions de l'Article 7.2 « Confidentialité » des présentes.

La date de début, la durée et le périmètre de l'audit sont définis d'un commun accord par les Parties avec un préavis minimum de trente (30) jours ouvrés. L'audit ne peut être effectué que durant les heures d'ouverture de la Société et d'une façon qui ne perturbe pas l'activité de la Société. L'audit ne comporte pas d'accès à tous systèmes, information, données non liées aux Opérations de Traitements réalisées dans le cadre des Services, ni d'accès physique aux serveurs sur lesquels sont sauvegardées les solutions logicielles de la Société.

Le Client prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'audit, incluant de manière non limitative les honoraires de l'auditeur et rembourse à la Société toutes les dépenses et frais occasionnés par cet audit, y compris le temps consacré à l'audit en fonction du taux horaire moyen du personnel du prestataire ayant collaboré à l'audit (sauf devis contraire édité par la Société préalablement à la réalisation de l'audit, à la demande du Client).

### Article 16. Droit à réparation et Responsabilité

#### 16.1. Responsabilité des Parties

Les règles de responsabilité et obligations du Client et du Sous-traitant entre eux et à l'égard des Personnes Concernées sont régies par les dispositions de l'article 82 du RGPD.

La Société ne serait tenue pour responsable du dommage cause par les Traitements sous-traités dans le cadre de l'Abonnement que si elle n'a pas respecté les obligations prévues par la Réglementation Applicable qui incombent spécifiquement aux sous-traitants ou qu'elle a agi en-dehors des instructions licites données par le Client ou contrairement à celles-ci.

Le Client indemnise pleinement la Société des sommes de quelque nature que soit (notamment les frais de procédure et honoraires d'avocat) versées par la Société, en cas de condamnation ou de sanction administrative à l'encontre de la Société, et ce, sans préjudice de toute autre voie de droit que la Société pourrait exercer à l'égard du Client, notamment si l'une quelconque des hypothèses suivantes se réalise :

- Tout manquement à la Réglementation Applicable résultant d'une utilisation des Services par le Client non conforme à l'Abonnement ;
- Tout manquement à la Réglementation Applicable, résultant de la poursuite de la fourniture des Services conformément aux instructions du Client, pour lesquelles la Société aura informé le Client du caractère potentiellement non-conforme à la Réglementation Applicable et/ou des risques à l'égard des droits et libertés des Personnes Concernées ;
- Tous préjudices causés aux Personnes Concernées ou à tous tiers résultant de la communication par le Client à la Société de Données Personnelles collectées de manière illicite et/ou pour lesquelles le Client n'aurait pas informé et/ou recueilli le consentement des Personnes Concernées.

#### 16.2. Limitation de responsabilité

LA RESPONSABILITE DE LA SOCIETE EST LIMITEE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 10 DES CGS.

### Article 17. Renvoi ou destruction de Données Personnelles

A la fin des Traitements et/ou de l'Abonnement et sous réserve des dispositions contraires de la Réglementation Applicable et/ou de l'Abonnement, la Société restitue ou supprime les Données Personnelles conformément aux instructions du Client.

Le Client reconnaît que des frais supplémentaires pourront être facturés dans le cadre du transfert ou de la réversibilité des Données Personnelles en fin d'Abonnement conformément aux CGS le cas échéant.

**ANNEXE 1 - TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES - En vigueur à la date du 12/09/2022**  
**Appendice 1 – Finalités de Traitement**

**1. Type de Données Personnelles**

Dans le cadre de l'Abonnement, les Traitements portent sur les Données Personnelles transmises à la Société dans le cadre de la réalisation des Services, notamment toutes les Données Personnelles diffusées ou collectées via le Site (ex. nom, prénom, coordonnées des Personnes Concernées).

**2. Catégorie de Personnes Concernées**

Les Personnes Concernées par les Traitements sont les personnes dont les Données Personnelles sont transmises à la Société dans le cadre de la réalisation des Services, notamment celles diffusées ou collectées via le Site (ex. les personnels du Client, les utilisateurs du Site du Client, etc.).

**3. Nature et finalités des Traitements**

<b>Finalités</b>	<b>Bases légales</b>	<b>Durée de conservation</b>
Réalisation des Services	L'Abonnement	Durée de l'Abonnement ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition pour les Services réalisés à la fin de l'Abonnement dans le cadre de l' <b>Article 14 des CGS</b>
Obligations comptables, fiscales, etc.	Respect d'une obligation légale de conservation	Durée légale de conservation
Gestion des précontentieux et contentieux	Intérêt légitime	Durée de la prescription liée (civile, commerciale, etc.)